

Département de
Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'approbation

Commune de AILLONCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Centre de la commune au
1/2000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2026

Pièce n°4.2.3

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46-47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiatived2@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29
initiatived2@orange.fr

Légende :

Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, Aub, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
Ngtz : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
Npv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques
Anciennes Mines (Source : BRGM)

Anciennes carrières (Source : BRGM)

Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Falaises

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Zone A - contrainte très forte

Zone B - contrainte forte

Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie
Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques
Ruissellement (source : DDT + Commune)

Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles : L.151.23

 Arbre remarquable

Haie

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers,pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides avérées (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

Espace vert à créer

OAP densification

OAP sectorielle

Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

Emplacements réservés

L.151.19

 Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage

Autres éléments à titre d'information

 +++ Limite communale

Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUi

Zone de sauvegarde Sage Breuchin

Cours d'eau (source : DDT)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
3-1	Accès agricole	Commune de AILLONCOURT	0.22
3-2	Création de voie	Commune de AILLONCOURT	0.05

